

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 OCTOBRE 2011 - N° 42

L'an deux mil onze le vingt du mois d'octobre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, convoqués par lettre le treize octobre 2011, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Christian COUVERCELLE, Maire.

Étaient présents :

Philippe LERAY - Bruno DAUNOIS - Régine GALISSON - Odile LANDREAU - Michel BARAT, Adjoint
Muriel CARETTE - Florian MALZIS - Dominique MANCEAU - Daniel PELTIER - Dominique PIVRON - Gérard DUMONT - Philippe GUICHARD - Stéphane SOUCHARD, Conseillers municipaux

Étaient absents :

Cristian DUMA - Gaëlle CHOTARD, Conseillers municipaux

Le Conseil municipal a désigné Stéphane SOUCHARD, Conseiller, en qualité de **secrétaire de séance**.

Le procès verbal de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 21 octobre 2011.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2011 qui est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite abordé.

I. AFFAIRES SPORTIVES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la convention de partenariat entre la commune du Plessis-Grammoire et St-Barthélémy-d'Anjou en vue de favoriser le développement de l'intercommunalité sportive et notamment l'accès à la piscine « La Baleine Bleue » aux enfants fréquentant l'école élémentaire et l'accueil périscolaire de la commune.

II. URBANISME

Avis d'enquête publique - Demande d'autorisation d'exploiter des installations classées

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par 8 OUI, 1 NON et 5 ABSTENTIONS, N'EMET AUCUNE OBJECTION** quant à la demande d'autorisation d'exploiter une plate forme logistique dans le Parc d'activités communautaire de Saint-Barthélemy-d'Anjou, formulée par la SAS SOFADE.

III. VOIRIE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTÉ** la convention financière avec le Conseil Général permettant de créditer la commune d'une somme de 8 853 € équivalent à la remise en état de la couche de roulement la section déclassée sur la RD 113 (rue du Sabotier et rue Saint Jacques dont la réfection compète est prévue au cours de l'année 2012).

Factures investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ADOPTÉ à l'unanimité** les différentes acquisitions de matériels qu'il convient d'imputer en investissement de par leur nature.

IV. INTERCOMMUNALITÉ

1) BIOPOLE - Renouveau des membres de la CLIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, **DESIGNE Christian COUVERCELLE en qualité de titulaire et Stéphane SOUCHARD en qualité de suppléant** pour représenter la commune du Plessis-Grammoire à la Commission Locale d'Information et de Surveillance consacrée à BIOPOLE.

2) Extension des compétences d'ALM

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** que la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole soit dotée d'une nouvelle compétence par modification de la rédaction de l'article 4 des statuts de la communauté d'agglomération, comme suit :

Archéologie préventive :

- Création d'un service d'archéologie préventive
- Réalisation de diagnostics et fouilles préalables sur le territoire de la communauté d'agglomération.

V. QUESTIONS DIVERSES

1) Déclaration d'Intention d'Aliéner

M. le Maire porte à la connaissance des élus trois déclarations d'intention d'aliéner, à savoir :

- M. MERCIER Alain, 4 chemin des Pâtures à M. PERRET Emmanuel et Mme NAKAHARA Airi pour un terrain nu de 89 m², cadastré AD 149p,
- Consorts GUERRY, Les Genêts à TPM et ARCADE pour un terrain de 1 832 m² et une maison d'habitation de 153 m², cadastré ZI 291,
- M. RICHARD Jean-Paul, 3, rue Cœur de Pigeon à M. LÊME Henri et Mme DOMINGUEZ Fabienne pour un terrain de 589 m² et une maison d'habitation de 127 m², cadastré AB 283.

Le Conseil municipal DÉCIDE de ne pas préempter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le lundi 21 novembre 2011 à 20 h 30.